



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatorze octobre à 20H30,
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 07 octobre 2025

Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN – Mme Chantal ROTA -
Mme Chantal CHARRONDIERE - Mme Michelle MAITRE - M. Frédéric SAYROUX - M. Julien
ROLLET

Mme Marie-Laure HERCÉ - Mme Angélique PAPON - Mme Julie LAFFONT-DUPUY - M. Cyril
GROULARD – M. GACON Romain

Excusés : Bruno GEORGES donne pouvoir à Cyril GROULARD - Amélie SYBELIN donne pouvoir
à Julie LAFFONT-DUPUY

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Michelle MAITRE

Le procès-verbal du 09 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

✓ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire rend compte au Conseil des décisions intervenues au titre de ses délégations.

Une aide financière exceptionnelle de 200.00€ est attribuée à un Pacaudois pour lui permettre
d'obtenir son permis de conduire (Décision 09/2025).

De plus, le bail commercial précaire approuvé entre M. BOURNEZ Damien, gérant de
l'entreprise DAM'ELEC et la Commune de La Pacaudière concernant la location du local commercial,
situé « 40, Passage de la Bonneterie », fait l'objet d'un avenant portant sur le rythme de paiement des
loyers. Il est désormais mensuel depuis le 1^{er} octobre et pour une durée d'un an (Décision 10/2025).

Enfin, une déclaration d'intention d'aliéner sans exercice du droit de préemption
communal est renoncée :

- N°11/2025, réceptionnée le 29 septembre 2025, parcelles D 50 et 51– adresse 296 route de la
Gare, surface 181 m² au prix de 30 000.00€.

✓ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) doit être présentée au Conseil Municipal car le
montant de la vente est supérieur à 150 000.00€.

Il s'agit de la DIA N°12/2025, réceptionnée le 11 octobre 2025, parcelle E 399– adresse
297 rue de la Tannerie, surface 2 370 m² au prix de 189 000.00€.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption sur
cette déclaration d'intention d'aliéner.**

FINANCES

✓ DECISION MODIFICATIVE 01/2025 - BUDGET LOTISSEMENT LA TREILLE

Délibération n°2025/60

Il y a lieu de prendre une première décision modificative au Budget du lotissement La Treille, sans incidence sur son équilibre, de façon à intégrer le remboursement du capital de l'emprunt à court terme qui prenait fin en aout dernier et l'intégration du nouvel emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole dont le montant était inconnu au moment du vote.

SECTION INVESTISSEMENT

Article 1641/16 ID : + 330 000.00€

Article 1641/16 IR : + 330 000.00€

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

:

- **Valide la décision modificative n°01/2025 susvisée,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet,**
- **Charge le Maire d'exécuter les mouvements des crédits,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2025 Lotissement La Treille.**

✓ CLOTURE BUDGET MAISON DE SANTE AU 31.12.2025

Délibération n°2025/61

Vu l'avis favorable du Conseiller Décideur Local,

La construction de la MSP en 2023 avait justifié la mise en place d'un Budget annexe spécifique, permettant de retracer les dépenses, les recettes, les emprunts, etc. liés à ces opérations.

En rythme de croisière du fonctionnement de la MSP, il n'y a plus lieu de conserver ce document budgétaire dissocié, étant entendu que le budget général permettra d'individualiser précisément le mouvement des dépenses et de recettes liées à la Maison de santé avec la création d'un service « MSP ».

Il demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur la clôture du budget au 31.12.2025. Il s'agit là d'une simplification administrative et comptable tolérée pour les plus petites communes.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la clôture du budget de la Maison de Santé au 31.12.2025,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet.**

Le Maire demande aux élus de réfléchir à un allègement du loyer ou à une tout autre approche qui permettrait de soutenir les professionnels de santé sur le territoire communal.

✓ CONVENTION A TITRE GRATUIT AVEC ROANNAIS AGGLOMERATION POUR L'USAGE DE L'APPLICATION « ATELIER FISCAL »

Délibération n°2025/62

Roannais Agglomération propose aux communes de bénéficier d'une application permettant l'accès à des données fiscales et des simulations utiles le cas échéant pour des décisions en matière de fiscalité locale. Cette mutualisation est totalement gratuite pour les communes et sera effective à compter du 01.01.2026.

La signature d'une convention de groupement de commande et celle d'une charte individuelle personnalisée sont prévues courant novembre/décembre 2025 avec les communes intéressées. La mise en exploitation de l'outil pour les communes volontaires et Roannais Agglomération est donc fixée au 01.01.2026. Des formations seront également proposées aux mairies pour s'approprier l'outil.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Souhaite la mutualisation de l'outil « Atelier Fiscale » proposée par Roannais Agglomération et l'accès pour la commune de La Pacaudière au logiciel,
- Accepte la convention de groupement de commande avec Roannais Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Approuve la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération,
- Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet.

✓ RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE

Délibération n°2025/63

Le collège Jean Papon utilise certains équipements sportifs de la Commune dans le cadre d'une convention qui est à renouveler avec le Conseil Départemental.

Un état des lieux des équipements est dressé par les élus et sera annexé à la convention : Piscine, stade et de ses installations sportives.

Il est dit qu'une compensation financière est allouée à la commune tous les ans (environ 2 000€) afin que le Département participe aux frais de fonctionnement des installations mises à disposition. La convention est conclue à compter de sa signature pour une année et renouvelable par tacite reconduction sur une période de cinq ans.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Accepte le renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège,
- Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet.

TRAVAUX

✓ RESTITUTION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 30.09.2025

Les élus réalisent un point sur les travaux programmés fin 2025 et ceux à engager pour 2026.

2025

- ✓ Les travaux de voirie sont terminés « Chemin de Grisolin » et « Route des Sablons ».
- ✓ Le marquage du centre bourg sera réalisé par l'entreprise GTR début de semaine prochaine.
- ✓ La Sade a terminé son chantier « Route de Crozet » désormais. La résine sera appliquée dans un mois sur le revêtement, dont 60m² seront refacturés à la commune (environ 2 800.00€).
- ✓ Le chantier de « Belle-rivière » n'a pas débuté en raison du temps pluvieux.
- ✓ La Roannaise de l'Eau doit rendre les résultats de son diagnostic concernant la « Route de Lyon » (problème de raccordements au tout à l'égout traversant au final l'enceinte de la gendarmerie).
- ✓ Les accotements de la « Route de Lyon » seront réalisés début novembre.
- ✓ Les travaux portant sur la « Rue de la Tannerie » seront chiffrés.
- ✓ Les travaux de finitions sont en cours à l'école de musique. Le garde-corps sera bientôt installé en haut des escaliers.
- ✓ Cet hiver, diverses interventions seront réalisées par les services techniques au camping (chalets à lasurer, terrasses à poursuivre, serrures et sanitaires à revoir, etc).
- ✓ La dalle à l'entrée de la salle ERA sera refaite très prochainement par l'entreprise FESSY.
- ✓ Afin d'acter le renouvellement du bail avec la Gendarmerie, leur service immobilier a demandé à la Municipalité de réaliser un diagnostic technique complet. La VMC a également été nettoyée par DAM'ELEC.

- ✓ Les élus ont sollicité DESAUTEL pour faire un nouveau plan d'évacuation, revoir l'alarme incendie et les extracteurs au groupe scolaire.
- ✓ Des alarmes à la mairie et au bâtiment des services techniques seront installées prochainement (système de location mensuelle).

2026

- ✓ Un devis sera sollicité dans le cadre de la réfection des courts de tennis.
- ✓ L'ascenseur de la mairie doit être changé car trop ancien (les pièces risquent de ne plus se faire). La commande du nouvel équipement doit se faire cette fin d'année 2025 pour garantir les prix et que son installation soit effective début 2027.
- ✓ Les services techniques reprendront les travaux de peinture à l'école à l'été 2026 (bureau ATSEM et second hall sans doute).

✓ SINISTRE DU 08 OCTOBRE 2025 – VOL AU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES - ENCAISSEMENT INDEMNITES GROUPAMA

Délibérations n°2025/64

Le bâtiment des services techniques a été cambriolé la nuit du 07 au 08.10.2025. Deux déclarations de sinistre ont été effectuées auprès de la compagnie d'assurances GROUPAMA :

- Le premier pour le vol du véhicule PEUGEOT PARTNER acheté neuf en 2021 pour un montant total de 18 287.83€ avec les aménagements réalisés.
- Le second pour la dégradation du bâtiment suite au vol par effraction et pour l'ensemble du petit et gros matériel volé (préjudice estimé à environ 35 000.00€).

Des devis sont en cours de réalisation pour les réparations des dégradations et le remplacement de tout le matériel volé. Une décision modificative sera présentée au conseil municipal de novembre.

Il est proposé dans un premier temps d'encaisser les indemnités de remboursement proposées par GROUPAMA.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte les deux indemnisations de GROUPAMA,**
- **Donne délégation au Maire pour réaliser toutes les formalités liées à ces deux dossiers de sinistre,**
- **Charge le Maire pour encaisser les chèques de la compagnie d'assurance,**
- **Dit que les crédits sont ouverts à l'article 7588 sur le budget communal 2025.**

M. TAMIN précise qu'un véhicule de remplacement est mis à disposition jusqu'au 13 novembre inclus, pris en charge par GROUPAMA. De plus, la Commune de Lentigny mettra à disposition gracieusement semaine prochaine une désherbeuse.

✓ RESTITUTION DE L'ANALYSE DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES 2024 DE LA COMMUNE PAR LE SIEL

En 2024, La consommation énergétique communale s'est élevée à 396 865 kWh, soit augmentation de 23% par rapport à 2023 (défaut régulation chauffage mairie et fuite chauffe-eau au stade). En revanche, grâce à la baisse du prix de l'électricité, les dépenses atteignent 108 456.00€ en 2024, soit une baisse de 10% par rapport à 2023.

En 2021, la consommation pour l'éclairage public s'élevait à plus de 103 000 kWh tandis qu'elle se trouve réduite à 36 469 kWh en 2024 grâce à l'extinction nocturne. Une baisse est attendue encore grâce à l'installation des équipements LED « Route de Vivans ».

Il y aura à planifier d'autres tranches de travaux à l'école et à la mairie.

✓ PROJET D'UNE CREATION D'UNE TYROLIENNE A LA FRAIRIE

Le Conseil Municipal des Jeunes propose aux élus d'implanter une tyrolienne à l'aire de jeux de la Frairie.

Des premiers chiffrages ont été réalisés (l'équipement, la pose et le contrôle après installation). Cet équipement coûterait maximum 13 000.00€.

Les élus sont sensibles à ce projet mais s'en remettent aux jeunes pour réaliser le plan de financement. En effet, bien qu'à l'écoute du CMJ, les élus souhaitent que ces derniers se mobilisent sur différents plans afin de finaliser cette opération d'investissement (désherbage, décorations Noël, implication financière en créant des actions et récolter des fonds, etc.).

Le Conseil Municipal donne son accord de principe et prendra une décision lors d'une prochaine séance.

ANIMATIONS

✓ PROPOSITION DE L'ACCUEIL DU TOUR DU ROANNAIS 2026

La FSGT qui fédère plusieurs clubs cyclistes du Roannais, propose à la Commune d'accueillir les 6 et 7 juin 2026, le Tour du Roannais.

Il s'agit d'une épreuve nationale en 3 étapes avec entre 150 et 200 coureurs (épreuve en ligne le samedi après-midi sur 80 kms, contre la montre dimanche matin sur 12 kms, étape en ligne sur 60 kms le dimanche après-midi).

L'organisation ressemblerait sensiblement à celle du Tour du Pays Roannais réalisée en 2022. Le concours financier sollicité auprès de la Commune (Régny en 2024) se monterait à 2 500.00€.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

QUESTIONS DIVERSES

◆ AGENDA

- ✓ Journée portes ouvertes de la Maison France Services – 18.10.2025 de 9H00 à 12H00
- ✓ Passation de commandement du Centre de La Pacaudière entre le Capitaine Richard BAYON et le Lieutenant Sylvain DUPUY - 08.11.2025 à 11H00 à la salle ERA
- ✓ Cérémonie du 11 novembre - 11H00 devant le monument aux morts
- ✓ Cérémonie des vœux 2026 - 09.01.2026, à 18H30

◆ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Un rallye de la citoyenneté permettra aux membres le jeudi 30 octobre 2025, d'être accueillis à Roannais Agglomération, au Tribunal, au Centre de Supervision urbaine de Roanne et à la Sous-Préfecture.

◆ MARCHÉ

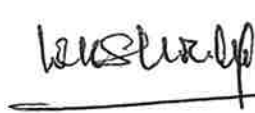
Il accueille de nouveau au moins quatre commerçants présents toutes les semaines.

◆ CCAS

Une distribution de papillotes aux personnes étant absentes au repas des aînés de juin sera réalisée cette fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H30.

**Le Maire,
Jacques TRONCY**



**La secrétaire de séance,
Michelle MAITRE**



